

Rapport sur la mise en œuvre de l'AEWA pour la période 2015-2017

Le format des rapports sur la mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) pour la période 2015-2017 a été approuvé lors de la 12e réunion du Comité permanent (31 janvier – 1er février 2017, Paris, France). Ce format a été élaboré selon le Plan d'action de l'AEWA, le Plan stratégique 2009-2018 de l'AEWA et les résolutions de la Réunion des Parties (MOP).

Conformément à l'article V(c) de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), chaque Partie prépare pour chaque session ordinaire de la MOP un rapport national sur son application de l'Accord et soumet ce rapport au Secrétariat de l'Accord. Conformément à la résolution 6.14 de la MOP, la date limite de soumission des rapports nationaux à la 7e session de la Réunion des Parties à l'AEWA (MOP7) devra avoir lieu 180 jours au plus tard avant la session de la MOP, qui devrait avoir lieu du 4 au 8 décembre 2018 en Afrique du Sud ; par conséquent, la **date limite de soumission des rapports nationaux est mercredi 7 juin 2018**.

Les rapports nationaux 2015-2017 de l'AEWA seront compilés et soumis par le biais du système de rapport national en ligne de la famille de la CMS, qui est un outil de présentation des rapports en ligne s'adressant à toute la famille de la CMS. Le Système de rapport national en ligne de la famille de la CMS a été conçu par le Centre mondial de surveillance de la conservation (PNUE-CMSC) en étroite collaboration avec la Secrétariat PNUE/AEWA et sous ses conseils.

Pour contacter le Secrétariat PNUE/AEWA, veuillez envoyer vos demandes à : aewa.nr@unep-aewa.org

1. Informations générales

Nom de la Partie contractante soumettant son rapport

> Guinée-Bissau

Date d'entrée en vigueur de l'AEWA pour la Partie contractante

> 01.11.2006

2. Informations institutionnelles

Veillez actualiser les informations relatives à l'Autorité administrative nationale chargée de l'AEWA, aux points focaux nationaux, à l'interlocuteur national désigné et aux autres collaborateurs pour ce rapport.

Autorité administrative nationale chargée de l'AEWA

Nom complet de l'institution

> Direction Generale des Forets et Faune

Nom et titre du responsable de l'institution

> Master Augusto Cabi

Adresse postale - Rue et numéro

> Granja de Pessube, Rue Attur Franzetta

Code postal

> BP 71

Ville

> Bissau

Pays

> Guinée-Bissau

Téléphone

> +245 955804825

Courriel

> faidjedjo5@gmail.com

Correspondant national désigné pour les questions ayant trait à l'AEWA

Nom et titre du correspondant national

> Mr. Kaoussou Diombéra, Conseiller du Ministre

Affiliation (organisation, ministère)

> Ministere de l'Agriculture et du Developement Rural

Adresse postale - Rue et numéro

> Avenue des Combattants de la Patrie

Boîte postale

> 71

Ville

> Bissau

Pays

> Guinée-Bissau

Téléphone

> +245 720 7422; +245 96 663 3162; +245 95 580 4851

Fax

> +245 97 322 1019

Courriel

> kadiombera@yahoo.fr

Correspondant national désigné pour les questions ayant trait au Comité technique de l'AEWA (correspondant TC)

Nom et titre du correspondant TC

> Mr. Fai Djedjo, Directeur de Service de la Faune/Direction Generale des Forets et Faune

Affiliation (organisation, ministère)

> Ministère de l'Agriculture et Développement Rural

Code postal

> 71

Ville

> Bissau

Pays

> Guinée-Bissau

Téléphone

> Mobile phone: +245 955804825

Fax

> +245 97 33 22 10 19

Courriel

> faidjedjo5@gmail.com

Correspondant national désigné pour les questions relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (correspondant CESP)

Nom et titre du correspondant CESP

> Juvenil Cabral, Journaliste Professionnel , Assesseeu Principal du ministre charge pour la communication, education et sensibilisation du public relatif a la conservation de la faune et avifaune, assisté du Directeur du Service de la Faune

Affiliation (organisation, ministère)

> Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Adresse postale – Rue et numéro

> Avenue Atur Franzetta (Granja de Pessube)

Boîte postale

> 71

Ville

> Bissau

Pays

> Guine_Bissau

Téléphone

> 245 955804825

Interlocuteur national désigné chargé de la compilation et la présentation du rapport national 2015-2017

Veuillez sélectionner la réponse appropriée dans la liste ci-dessous.

Le correspondant national a été désigné comme interlocuteur national

Autres personnes ayant contribué au rapport national 2015-2017

Veuillez indiquer les noms et les affiliations (institution, organisation) des autres personnes ayant contribué à ce rapport. Pour les Parties contractantes pour lesquelles la conservation de la nature n'est pas une compétence exclusive du gouvernement national/fédéral, les interlocuteurs nationaux désignés sont encouragés à solliciter des contributions à des niveaux de gouvernement pertinents.

> La Direction Generale des Forets et Faune

L'Institut pour les Aires protegees et de la Biodiversité

le Bureau de la Planification Côtière

Le Secrétariat de l'Environnement

Pressions subies et réponses

3. Conservation des espèces

3.1 Mesures légales

1. Veuillez confirmer que toutes les populations inscrites en Colonne A du Tableau 1 de l'AEWA qui sont présentes dans votre pays sont protégées par la législation nationale de votre pays (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.1), notamment :

Canard à bosse / Sarkidiornis melanotos / Afrique de l'Ouest / Colonne A / Catégorie 3c

1.1. Le prélèvement des oiseaux et des œufs est interdit.

Oui

2. Veuillez confirmer si la chasse de toute population figurant en catégorie 2* ou 3* ou 4 dans la colonne A du Tableau 1 de l'AEWA est autorisée dans votre pays.

Courlis cendré / Numenius arquata / arquata, Europe/Europe, Afrique du Nord et de l'Ouest / Colonne A / Catégorie 4

Y a-t-il une saison de chasse ouverte pour Courlis cendré / Numenius arquata / arquata, Europe/Europe, Afrique du Nord et de l'Ouest / Colonne A / Catégorie 4 ?

Non

Veuillez expliquer.

> Ne sont pas autorisées parce que sont protégées par notre Loi

Barge à queue noire / Limosa limosa / limosa, Europe occidentale, NO Afrique & Afrique de l'Ouest / Colonne A / Catégorie 4

Y a-t-il une saison de chasse ouverte pour Barge à queue noire / Limosa limosa / limosa, Europe occidentale, NO Afrique & Afrique de l'Ouest / Colonne A / Catégorie 4 ?

Non

Veuillez expliquer.

> Aucune Espèce ne bénéficie spécifiquement à elle seule une ouverture chasse unique pour l'espèce

Veuillez fournir d'autres précisions, notamment sur la législation concernée, et des informations indiquant si les interdictions s'appliquent à l'ensemble du pays ou seulement à certains états / provinces.

> La Législation Nationale protège toute la population des espèces migratrices

5. Votre pays a-t-il accordé des dérogations aux interdictions citées ci-dessus pour des besoins de subsistance ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.2(b))

Sans objet

Veuillez expliquer:

> La chasse aux oiseaux d'eau, surtout migrateurs est interdite.

7. La législation nationale de votre pays a-t-elle été examinée suivant les Conseils sur les mesures de la législation nationale pour différentes populations de la même espèce, notamment concernant la chasse et le commerce (Résolution 6.7) ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Cela nécessite-t-il un ajustement de votre législation nationale ?

Oui

Votre législation nationale a-t-elle été ajustée par la suite ?

Non

Veuillez en expliquer les raisons.

> Des raisons d'ordre financière

8. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA relatives à la législation nationale pour la protection des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Veuillez donner des précisions.

> Nous avons jugé nécessaire de commencer protéger les habitats d'oiseaux, avant de poursuivre la protection .

3.2. Plans d'action et de gestion par espèce

9. Veuillez faire part des progrès réalisés dans la transposition des Plans d'action et de gestion internationaux par espèce (ISSAP et ISSMP), ainsi que des Plans d'action internationaux multi-espèces (IMSAP) énumérés ci-dessous, en Plans d'action ou de gestion nationaux. (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.2)

Veuillez communiquer des informations sur tous les ISSAP, ISSMP et IMSAP listés.

Bécassine double / Gallinago media

Plan National pour Bécassine double / Gallinago media

Pas de plan national, mais des actions mises en œuvre.

Veuillez expliquer les raisons justifiant qu'aucun plan national ne soit mis en place.

> Les plans nationaux ne sont pas élaborés non pas par manque de volonté de protéger ces espèces, mais le fond de ce problème c'est une question financière qui affecte négativement cette volonté.

Veuillez fournir une description des actions mises en œuvre.

> Plusieurs actions de suivi ,communication éducation, sensibilisation à la population ont été suffisamment menées

Barge à queue noire / Limosa limosa

Plan National pour Barge à queue noire / Limosa limosa

Un NSSAP plan national a été mis en place et est mis en œuvre.

Quand le plan a-t-il été approuvé et publié ? Veuillez fournir un lien internet ou joindre un fichier si possible. Veuillez également donner les coordonnées de toute personne ou organisation chargée de sa coordination et de sa mise en œuvre. Veuillez faire la liste de toutes les activités et/ou réalisations effectuées au cours des trois dernières années.

> Plan national approuvé en 2016 et coordonné par le Bureau de la planification côtière. Dès lors, beaucoup d'activités ont été effectuées parmi lesquelles, dénombrement, mondial des oiseaux, suivi de Limosa limosa, divulgation de plan d'action pour le Limosa limosa,

10. Votre pays a-t-il en place ou est-il en train d'élaborer un Plan d'action national par espèce pour une espèce/population pour laquelle il n'existe pas d'ISSAP de l'AEWA? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.2.2)

Non

11. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA pour la préparation des plans d'action nationaux par espèce pour les oiseaux migrateurs ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Donnez des détails

> Le plan National pour Limosa limosa a été élaboré en tenant de toutes les Directrices d'AEWA.

3.3 Mesures d'urgence

12. Veuillez rapporter toutes les situations d'urgence qui se sont manifestées dans votre pays durant ces trois dernières années et qui ont menacé les oiseaux. (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.3)

Veillez indiquer si une situation d'urgence menaçant les oiseaux d'eau, comme le botulisme, une pollution chimique, un tremblement de terre, des conditions météorologiques extrêmes, un incendie, une efflorescence algale nuisible, une maladie infectieuse, l'introduction d'espèces non indigènes, une intoxication saturnine, un accident nucléaire, des rejets d'hydrocarbures, de la prédation, une activité volcanique, une guerre ou une autre situation d'urgence (veuillez spécifier), s'est produite dans votre pays au cours des trois dernières années.

Aucune situation d'urgence ne s'est produite

3.4. Rétablissements

15. Votre pays tient-il un registre national des projets de rétablissement en cours ou dont la réalisation partielle ou intégrale est prévue dans votre pays ? (Résolution 4.4)

Oui

16. Existe-t-il dans votre pays un cadre réglementaire pour le rétablissement des espèces, notamment les oiseaux d'eau (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.4) ?

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Cela exige des Fonds Financiers.

17. Votre pays a-t-il envisagé, élaboré ou mis en oeuvre des projets de rétablissement pour des espèces figurant au tableau 1 de l'AEWA ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.4)

Oui

18. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA relatives au transfert d'oiseaux d'eau aux fins de conservation ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Veillez expliquer.

> En terme réglementaire, toutes les espèces listées d'AWA et CMS sont des espèces de colonne A / B

3.5. Introductions

19. Votre pays a-t-il une législation en place, interdisant l'introduction d'espèces animales et végétales non indigènes susceptibles de nuire aux oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.1)

Oui, mais elle n'est pas appliquée ou ne l'est pas de façon adéquate

Veillez indiquer le titre de la législation, son année d'adoption, l'institution qui l'a adoptée, l'institution qui la fait appliquer, y compris les raisons pour lesquelles elle n'est pas appliquée. Veuillez préciser si la législation s'applique / est cohérente dans tout le pays ou seulement dans certains états / provinces.

> La Législation nationale s'applique de façon vigoureuse au niveau national.

20. Votre pays a-t-il imposé des exigences législatives aux zoos, aux collections privées, etc., afin d'éviter les évasions accidentelles d'animaux captifs appartenant à des espèces non indigènes pouvant être préjudiciables aux oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.2)

Oui, et elles sont appliquées

Veillez donner le titre du document, l'année d'adoption, l'institution qui l'a adopté, l'institution qui le fait appliquer. Veuillez préciser si la législation s'applique / est cohérente dans tout le pays ou seulement dans certains états / provinces.

> Toute législation relative à la protection des oiseaux s'applique au niveau national.

21. Votre pays a-t-il mis en place un Plan d'action national pour les espèces envahissantes (PANEE) (dans le cadre d'AME tels que la CDB, la Convention de Berne et le GISP (Programme mondial sur les espèces envahissantes) ? (Plan stratégique, Objectif 1, Cible 5)

Non

Expliquez-en les raisons

> Les espèces envahissantes ne sont pas un facteur menaçant dans le pays.

22. Votre pays a-t-il examiné, développé ou mis en œuvre des programmes de contrôle ou d'éradication d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes afin d'éviter leurs impacts négatifs sur les espèces indigènes ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.3)

Non applicable

Expliquez pourquoi

> C'est des aspects peu marquants dans le pays

23. Votre pays a-t-il examiné, développé ou mis en œuvre des programmes de contrôle ou d'éradication d'autres espèces non indigènes (en particulier des plantes aquatiques) afin d'éviter leurs impacts négatifs sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.3 et Résolution 5.15)

Non

24. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA pour éviter l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs non indigènes ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Expliquez-en les raisons. Qu'avez-vous utilisé à la place pour résoudre ce problème ?

> Ne sont pas connues par les responsables de conservation.

Pressions subies et réponses

4. Conservation de l'habitat

4.1 Inventaires des habitats

25. Votre pays a-t-il identifié le réseau de tous les sites d'importance internationale et nationale pour les espèces/populations d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1 ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 3.1.2.) ?

Oui

26. Si votre pays a identifié ou est en train d'identifier les sites d'importance internationale ou nationale, s'est-il appuyé ou s'appuie-t-il sur les Lignes directrices de l'AEWA sur la préparation d'inventaires de sites des oiseaux d'eau migrateurs ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Donnez des détails

> nous travaillons en stricte collaboration avec Wetlands International, Birds life et AEWA, sous leurs lignes directrices.

4.2. Conservation des sites

27. Votre pays a-t-il entrepris une évaluation des implications futures du changement climatique pour les aires protégées et les autres sites importants pour les oiseaux d'eau (c'est-à-dire la résistance de ces sites au changement climatique) ? (Résolution 5.13)

Pour un ou plusieurs sites

Oui

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[La Guinée Bissau Rapport National 2018 questions en suspens.docx](#)

Si oui, veuillez préciser là où les informations sur ces évaluations ont été publiées (publication ou bien lien Internet).

> Toutes ces informations sont disponibles au Bureau de la Planification Cotiere/via Wetland International

Pour le réseau national d'aires protégées

Oui

Si oui, veuillez préciser là où ces informations ont été publiées (publication ou bien lien Internet).

> A l'Institut des Aires protegees.

Bissau..

Exemples de meilleures pratiques (facultatif)

Si certains sites offrent selon vous un exemple remarquable de processus de planification de la gestion ou de mise en œuvre des plans, veuillez l'indiquer en tant qu'exemple de meilleures pratiques (vous pouvez aussi fournir un lien vers une source Internet ou joindre un document)

> Le Parc Marin de Joaoa Vieira e Poilao

29. Votre pays a-t-il élaboré des plans d'action nationaux pour combler les lacunes dans la désignation et/ou la gestion des sites d'importance internationale et nationale ? (Résolution 5.2)

COMBLEMENT DES LACUNES DANS LA DÉSIGNATION

Non

Veuillez en expliquer les raisons.

> Le gouvernement est en constant stable, changement de Gouvernement
Instabilité chronique.

COMBLEMENT DES LACUNES DANS LA GESTION

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Situation financiere.

30. Votre pays a-t-il développé un plan stratégique (indépendamment ou en tant qu'élément de votre document de politique générale sur la biodiversité ou les aires protégées) afin de maintenir ou de renforcer la résistance des réseaux écologiques (pour les oiseaux d'eau), notamment la résistance au changement climatique, et pour protéger l'aire et la variabilité écologique des habitats et des espèces ? (Résolution 5.2, Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, Objectif 1, Cible 1.2)

En cours de développement

Veillez fournir la date de commencement et la date de finalisation prévues.

> Ce processus est en cours auniveau de l'institut des Aires protegees et de la Biodiversite.

31. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur la gestion des sites clés pour les oiseaux d'eau migrateurs ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Donnez des détails

> Nous travaillons sur la base des lignes directrices d'AEWA

32. Est-ce que L'Outil Réseau de sites critiques (CSN) pour la zone de l'AEWA a été accessible et utilisé dans votre pays?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Donnez des exemples d'utilisation de l'Application CSN

> L'utilisation de cet instrument a ete faite lors d'un seminaire.

Vous pouvez, à titre facultatif, fournir des informations supplémentaires sur la section 4.2 Conservation des sites

> Une fois des Sites d'importance nationale ou Internationale pour les oiseaux, la conservation de ces sites, se fait par des actions permanentes de suivi.

Pressions subies et réponses

5. Gestion des activités humaines

5.1. Chasse

33. Votre pays a-t-il établi un système pour le recueil des données de prélèvement, couvrant les espèces figurant au Tableau 1 ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.3)

Non

Expliquez-en les raisons

> Toutes les espèces d' AEWA figurant au tableau 1 sont partiellement protégées

34. Votre pays a-t-il supprimé progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.4)

Oui, entièrement

Quand l'utilisation de la grenaille de plomb a-t-elle été interdite dans les zones humides?

> L'utilisation de grenaille de plomb est interdite pour faire la chasse.

Quelle est la législation en vigueur ?

> C'est une législation récente renouvelée en 2011 qui prend compte de toutes les espèces Migratrices, elles ne font pas partie des espèces cynégétiques

Qui fait appliquer cette législation ?

> Ce sont les usagers de la faune qui doivent appliquer cette législation pour ne pas passer à leur violation.

Une évaluation du respect de la législation a-t-elle été réalisée ?

Oui

Veuillez expliquer la méthode d'évaluation.

> A travers les actions de suivi, monitoring,

Veuillez faire savoir quel degré de respect de la législation a été constaté :

Moyen (plus de respect que de non-respect)

Veuillez indiquer les motifs du bon respect ou tous les obstacles au respect. Veuillez joindre toutes références publiées ou inédites.

> Le respect de la loi de chasse a été observé dans sa totalité.

L'impact de la législation a-t-il été mesuré, c'est-à-dire là où il existait un problème de saturnisme chez les oiseaux d'eau, ce problème a-t-il été réduit ?

Oui

Veuillez expliquer comment cela s'est fait. Veuillez joindre toutes références publiées ou inédites.

> Cela a été fait par la volonté des responsables de la communication, éducation et sensibilisation, de mener des actions de divulgation de la législation en vigueur. mais aussi, il y a eu des actions de répression de la part de la Garde Nationale pour des violeurs.

35. Dans votre pays, des mesures ont-elles été prises pour réduire/éliminer les prélèvements illégaux ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.6)

Oui

Que pensez-vous de l'efficacité des mesures ?

Élevée

Fournissez des détails

> L'inexistence de la chasse aux oiseaux migrateurs

36. Les codes et les normes des meilleures pratiques juridiquement contraignantes pour la chasse (par ex. l'identification des oiseaux) sont-ils considérés comme une priorité ou comme appropriés pour votre pays ? (Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, Objectif 2, Cible 2.4)

Oui

Des codes ou des normes de meilleures pratiques juridiquement contraignantes sont-ils en place ?

Oui

Que couvrent-ils ?

Autre (veuillez spécifier)

37. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux migrateurs ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Expliquez-en les raisons. Quelles sont les directives suivies à la place ?

> Chasse aux especes migratrices interdites au niveau national

5.2. Autres activités humaines

38. Des restrictions sur l'utilisation des plombs de pêche ont-elles été introduites dans votre pays ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.12) Lorsque vous répondez à cette question, veuillez également examiner la question 5.6 du chapitre 6 - Recherche et surveillance continue.

Non

S'il y a lieu, veuillez donner des précisions.

> UNE peche en utilisant des plomb n'est pas permise

39. Y a-t-il dans votre pays une législation prévoyant l'Évaluation environnementale stratégique/ l'Évaluation des Impacts environnementaux (EES/EIE) des activités influant de façon potentiellement défavorable sur les habitats naturels ou la vie sauvage ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.1)

Oui et elle est appliquée

Cette législation s'applique-t-elle à l'ensemble du pays ou seulement à certains états / provinces ?

Pays entier

Veuillez donner des précisions

> Legislation nationale et non provinciale ou sectorielle

Les procédures d'EES/EIE tiennent-elles compte des oiseaux d'eau et des habitats dont ils dépendent ?

Non

Fournissez des détails

> En principe , des responsables qui font l'evaluation environnementale ne sont des Techniciens qui connaissent pas l'avifaune et son habitat

Les procédures d'EES/EIE incluent-elles la participation du public ?

Oui

Fournissez des détails

> Cette inclusion ou la participation du public ne donne pas grand fruit.

40. Au cours des trois dernières années, votre pays a-t-il utilisé les EES/EIE pour tous les projets pertinents, notamment les projets du secteur de l'énergie tels que les développements de l'énergie renouvelable et les installations de lignes électriques, afin d'évaluer l'impact des projets proposés sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1 et/ou des habitats/dont ils dépendent? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.1, Résolution 5.11 et Résolution 5.16)

Non (pour aucun projet)

Expliquez-en les raisons

> L'importance accordée aux oiseaux ne se fait remarquer

41. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur la façon d'éviter, de minimiser ou d'atténuer l'impact du développement d'infrastructure et les perturbations afférentes sur les oiseaux ?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Oui

Veuillez donner des précisions.

> Pendant le passage des lignes électrique du barrage hydroliques, qui doivent passer de la Guine jusqu'a Guine_Bissau , des mesures de compensation son prevus, pour passage dans une zone d'importance pour les oiseaux Migrateurs surtout.

42. Veuillez communiquer des informations sur la mise en oeuvre de la Résolution 5.11 sur les lignes électriques et les oiseaux d'eau migrateurs.

42.1. Est-ce que les parties prenantes concernées, notamment les agences gouvernementales, les organismes scientifiques, les organisations non gouvernementales et le secteur de l'énergie sont régulièrement consultés afin de surveiller conjointement les impacts des lignes électriques sur les oiseaux d'eau et de convenir d'une politique d'action commune ?

Oui

Veuillez donner des précisions.

> Toutes les parties prenantes concernées, se consultent mutuellement

42.2. Une valeur de référence de la répartition, des tailles des populations, des migrations et des mouvements des oiseaux d'eau (notamment les déplacements entre les aires de reproduction, de repos et d'alimentation) a-t-elle été définie aussi tôt que possible dans la planification de tout projet de lignes électriques, sur une période d'au moins cinq ans, et ceci en mettant tout particulièrement l'accent sur les espèces connues pour être souvent victimes d'électrocution ou de collision?

Oui

Veuillez donner des précisions.

> Suivis systématiques de l'installation de ce fameux barrage

42.3 Si de telles études (celles évoquées dans la question ci-dessus) identifient des dangers, est-ce que tout est mis en œuvre pour assurer que ceux-ci soient évités ?

Non

Veuillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

> Les parties gouvernementales minimisent les degats et ne prevoient de degats ampleurs.

42.4. L'emplacement, le trajet et la direction des nouvelles lignes électriques ont-ils été conçus sur la base de cartes nationales d'occupation des sols?

Partiellement

Veuillez préciser.

> DEs etudes ont ete realisees mais des publications de ces resultats ne sont pas acessible a tout le monde.

Veuillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

> C'est un grand Projet sous-regional, de grande envergure, avec un financier crucial.

42.5. A-t-on évité, dans la mesure du possible, la construction de ces lignes le long des principales voies de migration et dans des habitats essentiels pour la conservation*, lorsqu'il est probable que celle-ci aura des effets significatifs sur les oiseaux d'eau ?

* tels que les Aires spéciales de protection de la Directive Oiseaux de l'UE, les zones importantes pour la conservation de oiseaux (ZICO), les aires protégées, les sites Ramsar, le Réseau de sites d'Asie Occidentale/Centrale pour la Grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau, et autres sites essentiels définis par l'Outil réseau de sites critiques (CSN) pour la région d'Afrique-Eurasie.

Partiellement

Veuillez préciser.

> Manque de moyens materiels et financiers

42.6. Des modèles plus sûrs pour les oiseaux sont-ils utilisés dans votre pays lors de la construction de nouvelles infrastructures électriques, y compris des mesures conçues pour réduire l'électrocution et les collisions ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

> DES moyens financiers, qui regnent toujours en Afrique.

42.7. Les sections de lignes électriques existantes à l'origine d'un taux relativement élevé de blessures et/ou de mortalité des oiseaux d'eau dû à l'électrocution et/ou aux collisions ont-elles été identifiées?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

> Moyens matériels et financiers.

42.8. Là où les sections de lignes électriques existantes à l'origine d'un taux relativement élevé de blessures et/ou de mortalité des oiseaux d'eau dû à l'électrocution et/ou aux collisions ont été identifiées, ont-elles été modifiées en priorité ?

Partiellement

Veillez préciser.

> La voie des conservateurs ne se fait pas entendre quand il s'agit de l'intérêt international.

42.9. L'impact des lignes électriques sur les populations d'oiseaux d'eau au niveau national fait-il l'objet d'une surveillance et d'une évaluation régulière ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

> Manque de moyens financiers, pour mener des actions de sensibilisation sur l'impact du barrage hydroélectrique.

42.10. L'efficacité des mesures d'atténuation mises en place afin de réduire l'impact de ces lignes sur les populations d'oiseaux au niveau national fait-il l'objet d'une surveillance et d'une évaluation régulière ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

> Le manque de moyens financiers pour mener des actions d'évaluation sur l'impact sur les oiseaux.

43. Votre pays a-t-il utilisé les lignes directrices sur la façon d'éviter ou d'atténuer l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie ?

Sans objet

Veillez expliquer.

> Rien n'a été engagé pour ces actions

44. Veuillez communiquer des informations sur la mise en œuvre de la Résolution 5.16 sur l'énergie renouvelable et les oiseaux d'eau migrateurs.

44.1. Une cartographie nationale a-t-elle été réalisée dans votre pays montrant les zones sensibles et les zonages environnementaux afin d'éviter que les développements de l'énergie renouvelable recouvrent des zones importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en œuvre de cette activité ?

> Toujours le manque de moyens financiers fait défaut à nos actions.

44.2. Des lignes directrices, recommandations et normes environnementales internationales ont-ils été suivies dans votre pays pour évaluer l'impact des projets d'énergie renouvelable et l'utilisation des sources d'énergie renouvelable?

Oui

Veillez décrire quelles lignes directrices, recommandations ou critères ont été suivis.

> Cela s'est fait à partir des Décideurs.

44.3. Un suivi après construction a-t-il été entrepris dans votre pays pour les installations d'énergie renouvelable et des infrastructures qui y sont associées ?

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quels sont les contraintes empêchant la mise en oeuvre de cette activité ?

> C'est des projets sur papier.

44.4. Lorsque des dommages n'ont pu être ni évités ni atténués, une compensation des dommages à la biodiversité a-t-elle été accordée ?

Oui

Veillez donner des précisions.

> Prevu et accorde et accepte par les auteurs du projet.

45. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA - Technologies liées aux énergies renouvelables et espèces migratrices : lignes directrices pour un déploiement durable

(Résolution 6.11)?

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le **bouton Ctrl** sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quelle autre orientation a été utilisée à la place ?

> Nous ne connaissons pas ces directrices

46. Dans votre pays, arrive-t-il que des oiseaux d'eau soient pris accidentellement dans des équipements de pêche ? (Résolution 3.8)

Aucune information

Quand et comment comptez-vous combler ces lacunes ?

> Aucun pêcheur nous a fait parvenir des informations de ce genre

47. Votre pays a-t-il pris des dispositions afin d'adopter/appliquer des mesures de réduction des prises accidentelles d'oiseaux marins et de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de l'Accord ? (Résolution 3.8)

Oui

Décrivez brièvement toutes les actions entreprises

> Actions de communication éducation et sensibilisation sont toujours en cours

48. Veuillez communiquer des informations sur la mise en œuvre de la Résolution 5.12 sur les Effets nocifs des produits agrochimiques sur les oiseaux d'eau migrateurs en Afrique (cette question concerne seulement les Parties contractantes africaines).

48.1. Les autorités gouvernementales concernées ont-elles élaboré et mis en application des réglementations sur le commerce et l'utilisation de produits agrochimiques connus pour avoir un effet nocifs direct ou indirect sur les oiseaux d'eau ?

Oui, mais elles ne sont pas mises en œuvre.

Veillez expliquer pourquoi.

> Il n'y a pas de moyens financiers.

48.2. L'utilisation de ce type de produits agrochimiques à proximité de sites nationalement ou internationalement importants pour les oiseaux d'eau migrateurs est-elle réglementée, en particulier dans les zones humides, en tenant compte également des ruissellements provenant de l'agriculture qui affectent les écosystèmes aquatiques ?

Oui

Veillez donner des précisions.

> Non seulement réglementée mais aussi non permise.

48.3. Des dispositions ont-elles été prises pour contrôler ou réduire l'utilisation de produits avicides dans les zones fréquentées par des populations figurant au Tableau 1 de l'Accord ?

Oui

Veillez donner des précisions.

> Des actions de patrouilles sont organisées périodiquement

48.4. Des activités d'éducation et de formation ont-elles été mises en œuvre pour les groupes cibles concernés sur l'utilisation correcte des produits agrochimiques susceptibles d'avoir des effets néfastes sur les oiseaux d'eau ?

Oui

Veillez donner des précisions.

> Ces actions d' éducation et de formation ciblées sont de meilleures armes .

Pressions subies et réponses

6. Recherche et Surveillance

49. Votre pays a-t-il des programmes de surveillance des oiseaux d'eau pour les espèces couvertes par l'AEWA ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 3, Cible 3.2)

Oui

Couvrant la période de reproduction

Note: Notamment les sites avant et après la reproduction, tels que les sites de mue situés à proximité des aires de reproduction

Partiellement

Veillez donner des précisions.

> Des programmes sont bien élaborés mais le problème majeur, c'est le réaliser, pour faute de manque financier

Couvrant la période de passage

Partiellement

Veillez donner des précisions.

> Nous confrontons a des

Pressions subies et réponses

7. Éducation et Information

7.1. Communication, éducation et sensibilisation du public

57. Votre pays a-t-il élaboré et mis en œuvre des programmes destinés à accroître la sensibilisation et la compréhension concernant les questions de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l'AEWA ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 4, Cible 4.3, et Plan d'action de l'AEWA, paragraphes 6.1-6.4, Résolution 3.10, Résolution 5.5)

Oui, mais ils ne sont pas mis en œuvre

Expliquez-en les raisons

> Parfois, les moyens financiers influencent négativement ces actions.

Le programme est-t-il spécifiquement axé sur l'AEWA et les dispositions de son Plan d'action ?

Non

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

> Nos recherche pour la conservation des oiseaux d'eau, s'articule sur un large éventail, abrangeant tous les plans des autres conventions comme CMS.

58. Votre pays a-t-il désigné un correspondant national de l'AEWA pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public ? (Résolution 5.5)

Oui

Le correspondant national CESP fait-il partie du secteur gouvernemental ou non- gouvernemental ?

Gouvernemental

Le correspondant national CESP a-t-il démarré la coordination nationale de la mise en œuvre de la Stratégie de communication?

Oui

Veuillez donner des précisions.

> Coordination des activités relatives a la conservation des oiseaux a travers des actions de communication, education, sensibilisation du public.

Comment s'opère la coopération entre le correspondant national CESP de l'AEWA et celui de Ramsar ?

Il y a une coopération très étroite.

Champ pour informations supplémentaires (facultatif)

> Ces deux correspondants sont condamnés a synchroniser, travailler en synergie

59. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre au cours des trois dernières années les dispositions se rapportant au chapitre « Education et Information » du Plan d'action de l'AEWA ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 6.1-6.4)

Oui

Veuillez indiquer quelles mesures ont été prises :

a. Des programmes de formation nationaux ont été mis en place pour le personnel responsable de la mise en œuvre de l'AEWA

Oui

Comment évaluez-vous l'efficacité des mesures ?

Moyenne

Veuillez donner des précisions.

> La convention Ramsar et l'Aewa comme Accord, poursuivent les memes objectifs..

b. Des programmes et du matériel de formation ont été développés en coopération avec d'autres Parties et/ou le Secrétariat de l'Accord

Non

Veuillez en expliquer les raisons.

> Nous n'avion pas eu de formation de la part d'Aewa.

c. Des informations et des ressources de formation se rapportant à l'AEWA ont été échangées avec d'autres Parties et/ou le Secrétariat de l'Accord

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Difficile a expliquer

d. Des campagnes spécifiques de sensibilisation du public ont été menées pour la conservation des populations figurant au Tableau 1

Oui

Comment évaluez-vous l'efficacité des mesures ?

Élevée

Autre

60. Des activités de célébration de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM) ont-elles eu lieu dans votre pays au cours des trois dernières années ? (Résolution 5.5)

Oui

61. Votre pays a-t-il fourni un financement et/ou un autre soutien, suivant la nécessité (par ex. expertise, réseau, compétences et ressources) afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie de communication. Veuillez prendre en compte le financement à la fois national et international, et différents types de soutien fournis. (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 4, Cible 4.1 et Résolution 3.10, Résolution 5.5)

Non

Expliquez-en les raisons

> Manque financier

62. Dans la Résolution 3.10, la Réunion des Parties encourage les Parties contractantes à mettre en place des Centres d'échange d'informations sur l'AEWA pour leurs régions respectives. Votre pays a-t-il envisagé ou est-il intéressé par la mise en place d'un Centre régional d'échange d'informations sur l'AEWA ? (Plan stratégique, Objectif 3, Cible 2 & Résolution 3.10)

Il l'envisage actuellement

Donnez des détails sur la réponse apportée ci-dessus

> Ce qui es favorable pour le pays, nous sommes prêts a le recevoir.

63. La formation CESP (communication, éducation et sensibilisation du public) au niveau national est censée être conduite par des personnes ayant été formées dans le cadre du programme de Formation des Formateurs de l'AEWA. Comptez-vous des formateurs ayant été formés dans le cadre du programme de Formation des Formateurs qui ont dirigé une formation CESP au cours de la dernière période triennale ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 4, Cible 4.2)

En cours de planification

À quelle date est-elle prévue ? Donnez les coordonnées d'une personne à contacter

> Nous aimerions être formés pour mener a bout nos activités.

Pressions subies et réponses

8. Mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il contacté des pays de l'aire de répartition qui ne sont pas des Parties contractantes pour les encourager à adhérer à l'Accord ? (Résolution 3.10)

Ne rendez compte que des activités effectuées au cours des trois dernières années

Non

Expliquez-en les raisons

> Nous ne l'avons fait indépendamment de notre volonté

65. Votre pays a-t-il soutenu/élaboré des projets de coopération internationale pour la mise en œuvre de l'Accord, conformément aux priorités des Tâches internationales de mise en œuvre de l'AEWA (IIT) pour la période triennale en cours ? (Résolution 6.13).

Attention: Avant de cliquer sur le lien hypertexte ci-dessus, veuillez appuyer et garder le bouton Ctrl sur votre clavier afin d'ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

Non

Expliquez-en les raisons

> Nous n'avions ni essayé de le faire

66. Votre pays a-t-il établi un mécanisme de coordination nationale pour la mise en œuvre de l'AEWA, éventuellement relié à des mécanismes de coordination nationale pour d'autres accords multilatéraux environnementaux (AME) sur la biodiversité ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 5, Cible 5.7)

Oui mais il n'est pas opérationnel

Expliquez-en les raisons

> Ce n'est pas facile de mettre un réseau national de coordination

67. Votre pays a-t-il conclu ou envisagé de conclure un programme de jumelage de sites avec d'autres pays, sites accueillant les mêmes oiseaux d'eau migrateurs ou connaissant les mêmes problèmes de conservation ? (Résolution 5.20)

Oui

Veillez fournir des précisions sur chaque disposition de jumelage.

> Senegal, Guinee, Gambie

68. Les fonctionnaires de votre gouvernement, responsables de la mise en œuvre de l'AEWA, assurent-ils une bonne coordination et participent-ils à des processus nationaux en vue de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'exécution du Plan stratégique 2011-2020 de la CDB, notamment les objectifs d'Aichi ?

Oui

Veillez donner des précisions.

> Des rencontres de concertation entre les institutions chargées de la protection ou conservation des oiseaux, surtout migrateurs.

69. Les priorités de l'AEWA sont-elles intégrées dans la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) de votre pays et dans d'autres processus de planification stratégique (Résolution 6.3) ?

69.1 SPANB

Oui

Veillez donner des précisions.

> Si les priorités ne sont pas intégrées dans les Strategies d 'Aewa, il ne vaut pa la peine de s'occuper des oiseaux migrateurs.

70. Veuillez signaler toute activité entreprise afin de promouvoir, avec l'agence de développement de votre pays ou avec un autre organisme gouvernemental approprié, la pertinence de la mise en œuvre de l'AEWA dans le cadre des ODD et de souligner la nécessité de mieux intégrer des actions en faveur de la conservation des oiseaux d'eau et des zones

humides dans les projets de développement pertinents (Résolution 6.15).

La pertinence de l'AEWA pour la mise en œuvre des ODD N'A PAS ÉTÉ promue

Veillez en expliquer les raisons.

> Nous sommes entrain de réfléchir sur ce point , comment l'intégrer.

71. Comment votre pays pourrait-il encourager les liens entre les AME pour la biodiversité, dont il est Partie contractante, à des fins de travail plus efficace ?

> Cooperation, collaboration et consultation

72. Votre pays a-t-il alloué des fonds au Fonds de petites subventions (SGF) au cours de la dernière période triennale ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 5, Cible 5.4)

Non

Expliquez-en les raisons

> C'est une question de manque de moyens financiers.

73. Votre pays a-t-il alloué d'autres fonds ou fourni un soutien en nature à des activités coordonnées par le Secrétariat ?

Non

74. Veuillez faire rapport sur l'application des dispositions de la Résolution 6.21 sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'AEWA.

74.1 Au cours de la dernière période triennale, le gouvernement de votre pays a-t-il alloué des ressources financières et/ou en nature au soutien des activités nationales visant à atteindre les objectifs de l'AEWA, en particulier les activités répondant aux attentes du Plan stratégique de l'AEWA, y compris du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique, et en conformité avec vos plans, priorités et programmes nationaux ?

Oui

Veillez décrire les ressources fournies.

> De petits fonds sont alloués pour mener des activités relatives a la conservation des oiseaux d'eau.(suivi)

74.2 Le gouvernement de votre pays a-t-il des contributions impayées au Fonds d'affectation de l'AEWA (contributions annuelles au budget de l'Accord approuvé par chaque session de la Réunion des Parties) ?

Non

74.3 Le gouvernement de votre pays a-t-il fourni des fonds pour soutenir le respect par les pays en développement - en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition - de leurs obligations en vertu de l'AEWA, et la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2012-2017 ? Pour cette question, veuillez faire rapport sur le soutien prévu en dehors de la coopération intergouvernementale formelle et établie. Pour cette dernière, veuillez-vous référer à la question suivante 74.4.

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Manque Financier

74.4 Le gouvernement de votre pays participe-t-il à une coopération Sud-Sud, Nord-Sud ou coopération triangulaire visant à renforcer le soutien financier et technique nécessaire à la réussite de la mise en œuvre des activités de l'AEWA ?

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Manque financier

74.5 Le gouvernement de votre pays utilise-t-il des mécanismes de financement novateurs pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA tels que le Fonds (national) pour les oiseaux d'eau migrateurs ?

Non

74.6 La mise en œuvre de l'AEWA dans votre pays bénéficie-t-elle au niveau national de synergies entre les conventions relatives à la biodiversité, notamment par le partage d'informations sur les possibilités de financement et le partage des ressources financières comme le Fonds contre la désertification, le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation, et le Fonds mondial pour l'environnement ?

Oui

Veillez décrire chaque disposition synergique et les avantages qui en découlent.

> Des consultations permanentes pour le partage des informations.

Pressions subies et réponses

9. Changement Climatique

75. Veuillez exposer les recherches et évaluations ayant trait au changement climatique et/ou les mesures d'adaptation qui sont importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs, et qui ont été réalisées ou sont prévues dans votre pays. (Résolution 5.13)

a. Recherches et études sur les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau

Prévues

Veuillez donner des précisions.

> Des réunions concernant une prévention sur les impacts sur les oiseaux de changements climatiques et qui pourront apporter des effets négatifs pour la survie des oiseaux.

b. Evaluation de la vulnérabilité potentielle au changement climatique des habitats clés utilisés par les espèces d'oiseaux d'eau (y compris ceux situés en dehors des réseaux de sites protégés) Note : Veuillez noter que cette question porte sur les habitats et non sur les sites. La question 22 de la section 4, sous-section 4.2 porte sur la vulnérabilité des sites face au changement climatique.

Réalisée

c. Evaluation de la vulnérabilité des espèces d'oiseaux d'eau face au changement climatique.

Prévues

Veuillez donner des précisions.

> IL faut tout prévoir à cause de la vitesse que mène ce changement climatique.

d. Étude des politiques nationales de conservation importantes pour les oiseaux d'eau et le changement climatique.

Réalisée

e. Plan d'action national pour aider à l'adaptation des oiseaux d'eau au changement climatique (en tant que processus de mise en œuvre séparé ou en tant qu'élément d'un plus large cadre national pour l'adaptation de la biodiversité au changement climatique). Note : Veuillez noter que la question 23 de la section 4, sous-section 4.2, porte sur les mesures nationales en vue d'accroître la résistance du réseau écologique pour les oiseaux d'eau face au changement climatique.

Pas d'activités pertinentes

Veuillez en expliquer les raisons.

> Manque de moyens financiers.

f. Autres activités pertinentes entreprises ou prévues.

Oui

76. Votre pays a-t-il utilisé les lignes directrices de l'AEWA sur les mesures nécessaires pour aider les oiseaux d'eau à s'adapter au changement climatique?

Oui

Veuillez donner des précisions.

> Mais cela n'a pas fonctionné pour raison de manque de techniques

Pressions subies et réponses

10. Influenza aviaire

77. Au cours de ces trois dernières années, quelles sont les difficultés auxquelles votre pays a eu du mal à répondre dans le cadre de la propagation de l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et quelles sont les lignes directrices ou informations qui pourraient l'aider ?

77.1 Faites la liste des difficultés

> Aucune difficulté notable sur la Grippe Aviaire

77.2 Liste des conseils ou informations souhaités

> Être toujours préventif pour éventuel surgissement de l'épidémie de Grippe Aviaire.

77.3 Champ pour informations supplémentaires (optionnel)

> Surveillance continue de l'épidémie par les responsables pour la conservation de l'Avifaune.

11. Confirmation

Confirmation de la vérification des informations et de l'approbation de la soumission

Veillez confirmer :

En outre, vous pouvez joindre une copie scannée d'une lettre officielle provenant de l'institution nationale compétente approuvant la soumission du rapport.

Je déclare que les informations fournies dans ce rapport sur la mise en œuvre de l'AEWA pour la période 2015-2017 ont été vérifiées et que la soumission du rapport a été approuvée par l'institution nationale compétente.

Date de soumission

> 23 Juin 2018